



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2026

Convocation à la réunion faite le 05 août 2026

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CARRAZ Christelle, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, POSTIC Camille, ROCHE Christine, SAMBUIS Xavier

ABSENTS : MM. CHARPIN Sandrine, MORELON David

Secrétaire de séance : Mr DIDIER Guy

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

N° Délibération	Thème	Objet	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
2026-63	Aménagement du territoire	Aménagement de la zone du Mollard : évolution du choix de l'opérateur immobilier	PREND ACTE de la renonciation du groupement Legendre Immobilier/ Demathieu et Bard / CGH à son droit d'exclusivité jusqu'à la fin de l'année 2026. ACCEPTE de retenir la proposition et le projet de la société RJO pour la réalisation d'une opération immobilière conformément au règlement de la zone AUms du plan local d'urbanisme de la commune et représentant la première tranche de l'UTN de la Zone du Mollard. CHARGE Monsieur le Maire d'engager les actions nécessaires à la mise œuvre de l'opération.
2026-64	Domaine et Patrimoine	Contractualisation d'une promesse de vente par l'Établissement Public Foncier Local de Savoie (EPFL 73) au profit de l'opérateur immobilier opération 24-652	APPROUVE la contractualisation d'une promesse de vente portant sur 20 parcelles, au bénéfice de la société RJO, représentée par Monsieur Olivier PERRI, sise 73 rue Jean Matter, 73300 La Tour en Maurienne, afin de permettre la réalisation d'un programme immobilier d'environ 10 000 m ² de surface de plancher, au prix fixé à 3500000,00 € . AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2026-65	Commande publique	Présentation du rapport d'activités de la SAMSO – exercice 2024/2025, délégataire du service public remontées mécaniques et domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves	Après examen du rapport d'activités de la SAMSO 2024/2025, PREND ACTE de la lecture et transmission du rapport d'activités de la SAMSO pour l'exercice 2024/2025.
2026-66	Commande publique	Présentation du rapport technique de la SAMSO – exercice 2025/2026, délégataire du service public remontées mécaniques et domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves	Après examen du rapport technique de la SAMSO 2025/2026 PREND ACTE de la lecture et transmission du rapport technique de la SAMSO pour l'exercice 2025/2026.
2026-67	Institutions et vie politique	Désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission mise en place par le Centre de Gestion de la Savoie	DECIDE de désigner en qualité de référent déontologue élu, le référent déontologue élu du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon qui a été désigné par le CdG73 afin d'exercer cette mission pour les élus des collectivités et établissements publics de la Savoie qui en font la demande, APPROUVE la convention d'adhésion, avec le CdG73, à la mission référent déontologue pour les élus qui prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable pour une durée d'un an, par reconduction tacite, soit jusqu'au 31 décembre 2027, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention d'adhésion.
2026-68	Fonction publique	Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps complet	DECIDE de créer un emploi permanent d'assistant (e) à temps complet qui pourra être pourvu par un agent relevant du grade de catégorie C. PREVOIT pour le Maire la possibilité de recruter un agent par contrat sur la base de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an (maximum 3 ans).

			DIT que le candidat retenu devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secrétariat et être titulaire au minimum d'un baccalauréat FIXE la rémunération de l'agent contractuel en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement d'adjoints administratifs, étant précisé que cet agent pourra également percevoir le régime indemnitaire instauré par l'assemblée délibérante, DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 et seront inscrits au budget 2027
A Saint Sorlin d'Arves, le 13 août 2026		Publié et affiché le 13 août 2026	